

29.09.2003 - 13:00 Uhr

Primes maladie 2004: Augmentation drastique des primes pour les jeunes en bonne santé

Zurich (ots) -

D'après le résultat des calculs de comparis.ch, les primes maladie augmenteront en Suisse de 7.4 % en moyenne l'an prochain. Les assurés ayant la franchise maximale de 1 500 francs paieront 19 % de plus en moyenne pour leurs primes maladie en 2004. La situation est grave pour les jeunes adultes ayant une franchise de 1 500 CHF : leurs primes augmenteront même de 25 %. Le service comparatif sur internet dispose déjà des nouvelles primes d'environ 50 caisses-maladie, représentant à elles toutes plus de 90 % des assurés. La hausse des primes de l'an prochain a été calculée en tenant compte de tous les facteurs particuliers. En exclusivité sur le site web de comparis.ch, la plupart des assurés peuvent déjà consulter leurs primes 2004 pour pouvoir éventuellement changer de caisse avant fin novembre.

Estimer la hausse moyenne des primes maladie ne s'était encore jamais révélé aussi difficile que cette année. Divers facteurs particuliers influencent les primes 2004 en dehors de l'évolution des dépenses. L'abaissement des taux de rabais valables pour les franchises optionnelles et l'harmonisation des régions de primes jouent un rôle - mais seulement difficilement quantifiable à l'avance - décisif. Pour pouvoir faire une prévision sur les hausses de primes moyennes dans le pays, ces facteurs ont dû être pris en compte dans le calcul.

Les jeunes seront plus fortement touchés

Le site comparatif sur internet, comparis.ch, dispose déjà des primes 2004 d'environ 50 caisses-maladie, représentant à elles toutes plus de 90 % des assurés, pour toutes les régions de primes. En considérant tous les facteurs particuliers, la hausse moyenne des primes pour l'année prochaine a été évaluée à 7,4 %. Seule la hausse de la franchise légale passant de 230 à 300 francs n'a pas été prise en compte. Sans cette mesure visant à faire baisser les primes et ne frappant que les assurés se faisant rembourser des soins, l'augmentation des primes aurait été d'environ 1 % de plus.

L'analyse pour les différents groupes d'âge et niveaux de franchises donnent des chiffres variables : ainsi l'augmentation des primes avec franchise légale (230 francs jusqu'à présent, 300 francs l'an prochain) s'élève à 4,8 % pour les adultes mais la tranche d'âge des 19-25 ans doit tabler sur une flambée de leurs primes supérieure à la moyenne, avec 8 % de hausse des primes avec franchise légale.

Augmentation drastique pour les jeunes en bonne santé ayant une franchise élevée

Ce sont les 800 000 assurés environ ayant opté pour la franchise de 1 500 francs qui souffriront le plus de la hausse des primes. Selon les calculs de comparis.ch, ils devront payer 19 % de plus en moyenne l'an prochain. Les jeunes adultes de la tranche d'âge 19-25 ans montrant leur sens des responsabilités en choisissant une franchise élevée seront mal récompensés : ils paieront l'an prochain presque 25 % de primes en plus en moyenne !

Explosion des primes dans certains cas

Les assurés ayant la franchise de 1 500 francs résidant à Biel vont avoir un choc en voyant leurs nouvelles primes : pour eux, la hausse se chiffre à un phénoménal 43 %. Ainsi, un assuré âgé de 35 ans affilié auprès d'une caisse parmi les plus chères paiera presque

1 000 francs de plus chaque année pour son assurance-maladie. Vient en plus s'y ajouter, s'il tombe malade, le renchérissement de la quote-part maximale de 600 à 700 francs.

Calculs complexes - vérification de leur plausibilité

Le nombre effectif d'affiliés de chaque caisse dans les à peine 3 000 communes de Suisse n'étant pas connu, comparis.ch a posé pour hypothèse que les caisses avaient la même part de marché dans toutes les communes des cantons où elles exercent leur activité. Comme l'OFAS le confirme, cette approximation est autorisée si elle porte sur la totalité des assurés. La ventilation des assurés par tranche d'âge a ensuite été faite sur la base des statistiques de la population et les derniers chiffres de l'OFAS ont été utilisés pour connaître la répartition par niveau de franchise. Ainsi le volume des primes payé par les assurés en 2003 a pu être comparé au volume des primes qu'ils paieront en 2004. Cette méthode prend automatiquement en compte l'abaissement des rabais pour franchises élevées et le nouveau découpage des régions de primes. comparis.ch a également vérifié la précision de ses calculs en recalculant, avec la même méthode, l'augmentation des primes 2002-2003. Cela lui a permis d'établir la validité de sa méthode de calcul : par rapport aux augmentations de l'an dernier, la variation est seulement de 0.5 point, c'est à dire correspond à environ 5 % du chiffre publié par l'OFAS l'an dernier.

Il faut s'attendre à un automne fébrile

Le fait que les jeunes assurés ayant choisi une franchise élevée pour avoir des primes basses soient cette année les plus durement touchés par la hausse des primes, ne devrait pas rester sans conséquences. Beaucoup changeront pour une caisse moins chère ou pour un modèle d'assurance plus attractif.

Les primes 2004 d'environ 50 caisses figurent déjà en exclusivité sur www.comparis.ch. Plusieurs caisses ont cependant imposé un délai de blocage, la plupart du temps jusqu'au 1er octobre 2003.

Contact:

Richard Eisler, P.D.G.
Tél. +41/1/360'52'62
Fax +41/1/360'52'72
E-mail: info@comparis.ch
Internet: www.comparis.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100467330> abgerufen werden.